



Lanaudière

COMMUNIQUÉ - *pour diffusion immédiate*

Attention aux vendeurs de thermopompes malhonnêtes !

Joliette, le 18 mars 2024–

L'ACEF Lanaudière souhaite sensibiliser les citoyens de la région aux pratiques trompeuses liées à la vente de système de thermopompes. La prudence est de mise car nous avons été informés que de la sollicitation a présentement lieu sur le territoire lanauois. Aucune autorité gouvernementale ne procède à des sollicitations directes, que ce soit à domicile ou par téléphone, pour faire la promotion de leurs programmes de subvention.

C'est aux consommateurs que revient la responsabilité de vérifier son admissibilité aux programmes, les travaux éligibles, les aides financières disponibles et autres aspects pertinents. Voici une liste de programmes en efficacité énergétique et subventions visant à encourager les travaux de rénovation résidentielle écoresponsable :

- le programme québécois [Rénoclimat](#);
- le programme : [Thermopompes efficaces](#) d'Hydro-Québec;
- la [subvention canadienne pour des maisons plus vertes](#)

Avant de confier des travaux de rénovation ou d'installation d'une thermopompe à une entreprise, il est recommandé d'obtenir au moins deux autres soumissions détaillées pour permettre une comparaison éclairée. Il est également important de choisir une entreprise ayant pignon sur rue et de vérifier qu'elle est titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (numéro RBQ).

Dans le cas de sollicitation à domicile par un vendeur itinérant, il est fortement recommandé de ne pas prendre de décisions hâtives sous la pression du vendeur et de bien vérifier le numéro de permis de celui-ci auprès de l'Office de la protection du consommateur www.opc.gouv.qc.ca. Il est également judicieux de vérifier s'il existe des

plaintes à l'encontre de ce vendeur en consultant le site. Enfin, l'ACEF rappelle aux consommateurs qu'ils ont un délai de 10 jours suivant la réception du contrat signé pour l'annuler. Bien qu'il vaille mieux ne pas permettre leur exécution des avant l'expiration du délai, l'annulation est tout de même possible même si les travaux ont déjà commencé.

L'ACEF Lanaudière est une organisation communautaire à but non lucratif, impliquée dans la région de Lanaudière depuis 1971, qui a pour mission de sensibiliser, d'informer et de soutenir les personnes en matière de finances personnelles et de consommation. Elle fait également des représentations et s'implique dans différents dossiers à caractère social et économique afin d'améliorer les conditions de vie des lanaudois.

-30-

Pour information :

Caroline Séguin, responsable des communications

ACEF Lanaudière

450-756-1333 poste 222

cseguin@aceflanaudiere.ca